

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 328**4 mai 2001****SOMMAIRE**

Anstalt Zukunft S.A., Luxembourg	15744	Hotel Reservation Center, S.à r.l., Luxembourg ..	15719
Antic Finance Holding S.A., Luxembourg	15728	I. De Monbalsan S.A., Esch-sur-Sûre	15724
Arabella S.A., Luxembourg	15743	I.I.I., Investissement International Immobilier S.A.	15702
Banfie S.A., Luxembourg	15701	I.I.S S.A., International Industrial Shareholding	
Berba 1, GmbH, Helfent-Bertrange	15702	S.A., Luxembourg	15732
Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg	15733	Ile de Poraggia S.A., Luxembourg	15720
Bockfelsen S.A.H., Luxembourg	15702	IMEUROP, Société Européenne de Participations	
Brand Company Holding S.A., Luxembourg	15743	Immobilières S.A.H., Luxembourg	15723
C.D.G. Participations S.A.H., Luxembourg	15742	Immo Tayo S.A., Senningerberg	15721
C.E.E.M., Centre Européen d'Etudes en Manage-		Immo Tayo S.A., Senningerberg	15721
ment S.A., Luxembourg	15725	Immonat S.A., Colmar-Berg	15720
Cabot Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-		Interchem International S.A., Luxembourg	15726
bourg	15703	Intro International S.A.	15723
Cabot Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-		ITI Holdings S.A., Luxembourg	15726
bourg	15706	ITI Holdings S.A., Luxembourg	15727
Carcani S.A.H., Luxembourg	15737	ITI Holdings S.A., Luxembourg	15729
Cervara S.A., Luxembourg	15719	Jap S.A.H., Luxembourg	15721
Cervara S.A., Luxembourg	15719	K-Invest S.A., Luxembourg	15735
CitiSelect, Sicav, Luxembourg	15741	Koplast AG, Luxembourg	15722
Cob S.A.H., Luxembourg	15736	Kornerlux S.A., Luxembourg	15698
Codicar S.A.H., Luxembourg	15736	Kunst und Dekoration S.A., Luxembourg	15732
Compagnie Financière Ottomane, Luxembourg ..	15739	L-Grey Holding S.A., Luxembourg	15722
Deya S.A., Luxembourg	15744	Laboratoires Innovativ, S.à r.l., Luxembourg	15720
DG Lux Multimanager I, Sicav, Luxembourg	15735	Laucath S.A.H., Luxembourg	15723
Dodomar Immo S.A., Luxembourg	15737	Litecomm S.A., Luxembourg	15735
Euro Prod Holding S.A., Luxembourg	15733	Lulubi Holding S.A., Luxembourg	15698
Euroconsortium de Gestion S.A.H., Luxembourg .	15724	Lulubi Holding S.A., Luxembourg	15698
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxem-		Magabir S.A.H., Luxembourg	15738
bourg	15724	Matame S.A., Strassen	15743
Europe Online Networks S.A., Betzdorf	15706	Naudi S.A., Luxembourg	15726
Europe Online Networks S.A., Betzdorf	15713	Navigate S.A., Luxembourg	15701
Fixed Income Network Fund, Steinsel	15740	Okeina S.A., Luxembourg	15732
GERHOLD - Gestion et Investissement S.A.H.,		Pampalino S.A., Luxembourg	15732
Luxembourg	15724	Pegase S.A.H., Luxembourg	15740
Geyser S.A., Luxembourg	15741	Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg	15743
Head Concept Holding S.A., Luxembourg	15728	Randeor Holding S.A., Luxembourg	15729
Hillcrest S.A., Luxembourg	15719	Rigamont Investments S.A.H., Luxembourg	15737
Hobell S.A., Luxembourg	15725	Ronndriesch 4 S.A., Luxembourg	15723
Holding de Jouas S.A.H., Luxembourg	15720	S.I.E. S.A., Société d'Investissements Schröder	
Holdor S.A.H., Luxembourg	15736	Intereuropa S.A., Luxembourg	15734

S.P.I. S.A.H., Luxembourg	15742	Sofia S.A., Luxembourg	15728
Samaca Finance S.A., Luxembourg	15728	Solvida Holding S.A., Luxembourg	15742
Savalmo S.A., Luxembourg	15740	Standard International Holdings S.A., Luxembourg	15738
Selangor Holding S.A., Luxembourg	15734	Sucrarna Holding S.A., Luxembourg	15722
Silpat S.A., Luxembourg	15733	Taino S.A., Luxembourg	15739
Simsa Holding S.A., Luxembourg	15738	Thales S.A., Luxembourg	15741
Slace S.A., Luxembourg	15739	UID Finance S.A.H., Luxembourg	15736
SOCOMAF, Société de Conseil en Matière Ferroviaire S.A., Luxembourg	15738	United Trust Services Luxembourg S.A., Luxembourg	15734
SOFIRO - Société de Financement International de Rosario S.A.H., Luxembourg	15742	Wilhelm Zins Logistik & Consulting A.G., Mertert	15699
Société d'Investissements Financiers et Industriels S.A.H., Luxembourg	15726	World Invest, Sicav, Luxembourg	15725

KORNERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 57.325.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 31 juillet 1998 pour une durée indéterminée entre KORNERLUX S.A., société anonyme et PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme.

Cette convention porte sur le domicile suivant:

54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

KORNERLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63852/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

LULUBI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.710.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

LULUBI HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(63869/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

LULUBI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.710.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2000

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance pour une nouvelle période d'un an. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2000.

LULUBI HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63870/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

WILHELM ZINS LOGISTIK & CONSULTING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6680 Mertert, 49, rue Haute.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den fünfundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns Christine Doerner, Notar im Amtssitz zu Bettemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Wilhelm Zins, zu L-6680 Mertert, 49, rue Haute wohnend.

2.- Dame Birgit Wüsten, zu D-54329 Konz, Lerchenweg, 2 wohnend.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft zu beurkunden, und zwar:

Kapitel I. - Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung WILHELM ZINS LOGISTIK & CONSULTING AG.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen, sie kann alle Arten von Wertpapieren und Baranlagen erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern, sowie die Verwaltung, Überwachung und Betreuung dieser Interesseformen vornehmen. Die Gesellschaft kann sich beteiligen an der Gründung und Betreuung von Geschäfts- und Industriebetrieben, sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren, Schuldscheine, oder sonstige Schuldanerkenntnisse ausgeben.

Darüber hinaus ist Zweck der Gesellschaft sämtliche Tätigkeiten im Bereich des Handels und der Vermittlung von Transport- und Logistikdienstleistungen. Ausserdem ist Zweck der Gesellschaft die Erbringung von den im Marketing relevanten Dienstleistungen. Dies impliziert die Entwicklung von Marketingstrategien, Öffentlichkeitsarbeit, die Erstellung und die Schaltung von Anzeigen in den Printmedien, die Ausarbeitung von Artikeln, Organisation und Durchführung von Messeauftritten, Erstellung von Firmenlogos, Ausarbeitung und Darstellung im Internet, Organisation von Prospektmaterial, Broschüren und Mailings, Organisation von Werbe- und Streuartikeln, Darstellung und Erstellung repräsentativer Präsentationen von Unternehmen sowie alle mit Marketing und Public Relations im Zusammenhang stehenden Dienstleistungen, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (310,-).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III.- Verwaltung**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied, mit der des Verwaltungsratsvorsitzenden (Administrateur-Délégué) verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10 der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehrere Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt des weiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Freitag des Monats August und zum ersten Male im Jahre 2001.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit angerechnet vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2000.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von den Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00 %) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benutzt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiavor angegeben festgesetzt wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

- Herr Wilhelm Zins, vorgeannt	50 Aktien
- Dame Birgit Wüsten, vorgeannt	50 Aktien
Total: einhundert Aktien	100 Aktien

Die hiavor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf fünfundsechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 65.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten.

Sie stellen fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf 3; diejenige der Kommissare auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden berufen:

- Herr Wilhelm Zins, vorgeannt,

- Dame Birgit Wüsten, vorgeannt,

- Herr Waldemar Kronauer, zu D-54313 Zemmer, Kreuzfeldstrasse, 8 wohnend.

3.- Zum Kommissar wird berufen:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l. mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Wird zum Präsidenten und Administrateur-Délégué des Verwaltungsrates ernannt Herr Wilhelm Zins, vorgeannt, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann.

4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6680 Mertert, 49, rue Haute.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Zins, B. Wüsten, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2000, vol. 853, fol. 81, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 novembre 2000.

C. Doerner.

(63680/219/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

BANFIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.176.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

BANFIE S.A.

S. Vandt / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63711/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

NAVITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

EXTRAIT

Par ordonnance rendue en date du 9 avril 2001 par le juge des référés de et à Luxembourg, le soussigné Maître François Reinard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur provisoire de la société anonyme NAVITEC S.A., établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

F. Reinard

Avocat à la Cour

L'administrateur provisoire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26283/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2001.

BERBA 1, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Helfent-Bertrange.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Bertoldi, commerçant, demeurant à F-54400 Longwy, 28, avenue de Saintignon agissant comme unique associé (suite à ces cessions de parts sous seing privé) de la société BERBA 1, avec siège à Helfent-Bertrange, constituée suivant acte notarié du 10 octobre 1994, publié au Mémorial C N° 362 du 19 mai 1995.

Lequel comparant a déclaré que ladite société dispose d'un capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs chacune.

- qu'en tant qu'associé unique il conclut formellement à la dissolution de la société par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main,

- que la dissolution de la société a d'ores et déjà été opérée,

- que Monsieur Jean Bertoldi déclare expressément assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la dissolution de la S.à r.l. BERBA 1, GmbH.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J. Bertoldi, G. d'Huart.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 864, fol. 16, case 8. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 7 novembre 2000.

(63712/207/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

BOCKFELSEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.303.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

BOCKFELSEN S.A.

P. Bouchoms / S. Vandt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63716/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

I.I.I., INVESTISSEMENT INTERNATIONAL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.317.

—
* Il résulte de lettres adressées à la société en date du 23 mars 2001 que Maître René Faltz, Madame Carine Bittler et Monsieur Yves Schmit démissionnent de leur fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

* Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 23 mars 2001 que COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

* Le cabinet d'Avocats René Faltz par lettre datée du 23 mars 2001 dénonce avec effet immédiat le siège social de ladite société.

La société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26585/794/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

In the year two thousand, on the nineteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 7th September 2000, in process of registration in Luxembourg trade register.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner presents or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 35,943,075 (thirty-five million nine hundred forty-three thousand seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 35,955,575 (thirty-five million nine hundred fifty-five thousand five hundred seventy-five euros) by the issue of 1,437,723 (one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-three) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 3,993,682 (three million nine hundred ninety-three thousand six hundred eighty-two euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Acceptation by the managers of CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

4.- Amendment of article six of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner unanimously decides what follows:

First resolution

The Bermuda company CABOT BERMUDA LIMITED, a company organized under the laws of Bermuda and having its registered office at Reid House, 31 Church Street, Hamilton HM 12, Bermuda; sole partner, exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decides to increase the issued share capital by EUR 35,943,075 (thirty-five million nine hundred forty-three thousand seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 35,955,575 (thirty-five million nine hundred fifty-five thousand five hundred seventy-five euros) by the issue of 1,437,723 (one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-three) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to payment of a distributable share premium amounting globally to EUR 3,993,682 (three million nine hundred ninety-three thousand six hundred eighty-two euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a European Union partner state.

Second resolution

The partner accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- CABOT BERMUDA LIMITED, Bermuda, prenamed, for all the 1,437,723 (one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-three) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company CABOT BERMUDA LIMITED, here represented as stated here-above;

which declares to subscribe all the 1,437,723 (one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-three) new shares and to pay them up by contributions in kind hereafter described:

Description of the contributions

131 (one hundred thirty-one) shares with a par value of GBP 1 (one British Pound) of CABOT UK HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Great Britain, representing 16 % of the share capital of this latest company, divided in 821 (eight hundred twenty-one) shares; this contribution being valued at EUR 39,936,757 (thirty-nine million nine hundred thirty-six thousand seven hundred fifty-seven euros), remunerated by issue of 1,437,723 (one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-three) new shares in CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Evidence of the contributions existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

CABOT BERMUDA LIMITED, contributor, prenamed, here represented as stated hereabove, declares:

- that the shares of CABOT UK HOLDINGS LIMITED are fully paid up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights existing by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- that it is the sole full owner of these shares and possessing the power to dispose of it;
- that all formalities shall be carried out in the United Kingdom, in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;
- and hereby declares that the total value of the contribution made to CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., amounts to EUR 39,936,757 (thirty-nine million nine hundred thirty-six thousand seven hundred fifty-seven euros), that is to say LUF 1,611,044,784 (one billion six hundred eleven million forty-four thousand seven hundred eighty-four Luxembourg francs), allocated as follow:
 - EUR 35,943,075 to the share capital
 - EUR 3,993,682 to a distributable share premium

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Dirk Blevi, residing in Astridlaan, 71, B-1640 Sint-Genesius-Rode.
- b) Mr Akin Kavur, residing in 8, Chemin de la Rangée, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche.

here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of proxies which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partner decides to amend the article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 35,955,575 (thirty-five million nine hundred fifty-five thousand five hundred seventy-five euros), represented by 1,438,223 (one million four hundred thirty-eight thousand two hundred twenty-three) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in a European Union State, bringing its participation from 84 %, already owned, to 100 % after the present contribution, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail .

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 7 septembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 35.943.075,- (trente-cinq millions neuf cent quarante-trois mille soixante-quinze euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 35.955.575,- (trente-cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros) par l'émission de 1.437.723 (un million quatre cent trente-sept mille sept cent vingt-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 3.993.682,- (trois millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-deux euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

La société des Bermudes CABOT BERMUDA LIMITED, une société régie par le droit des Bermudes et ayant son siège social à Reid House, 31 Church Street, Hamilton HN 12, Bermudes; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 35.943.075,- (trente-cinq millions neuf cent quarante-trois mille soixante-quinze euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 35.955.575,- (trente-cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros) par l'émission de 1.437.723 (un million quatre cent trente-sept mille sept cent vingt-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 3.993.682,- (trois millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-deux euros).

Deuxième résolution

L'associé accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- CABOT BERMUDA LIMITED, Bermuda, prédésignée, pour l'intégralité des 1.437.723 (un million quatre cent trente-sept mille sept cent vingt-trois) parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée CABOT BERMUDA LIMITED, représentée comme dit ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 1.437.723 (un million quatre cent trente-sept mille sept cent vingt-trois) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par les apports en nature ci-après décrits:

131 (cent trente et une) actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, de CABOT UK HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois de la Grande-Bretagne, représentant seize pour cent (16 %) du capital social de cette dernière, divisé en 821 (huit cent vingt et une) actions; cet apport étant évalué à EUR 39.936.757, rémunéré par l'émission de 1.437.723 (un million quatre cent trente-sept mille sept cent vingt-trois) parts sociales nouvelles de CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

CABOT BERMUDA LIMITED, prédésigné, apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de CABOT UK HOLDINGS LIMITED sont entièrement libérées;

- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- que toutes formalités seront réalisées en Grande-Bretagne, aux fins d'effectuer les cessions et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait à CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. s'élève à EUR 39.936.757,- (trente-neuf millions neuf cent trente-six mille sept cent cinquante-sept euros), soit LUF 1.611.044.784,- (un milliard six cent onze millions quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre francs luxembourgeois), affecté comme suivant:

- EUR 35.943.075 au capital social

- EUR 3.993.682 en prime d'émission distribuable

Intervention du gérant

Sont alors intervenus:

a) Monsieur Dirk Blevi, résidant au 71 Astridlaan, B-1640 Sint-Genesius-Rode.

b) Monsieur Akin Kavur, résidant au 8, Chemin de la Rangée, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche.

ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 35.955.575,- (trente-cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros), divisé en 1.438.223 (un million quatre cent trente-huit mille deux cent vingt-trois) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation de 84 %, déjà détenue, à 100 % après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 60, case 2. Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

J. Elvinger.

(63721/211/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 13 novembre 2000.

(63722/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R. C. Luxembourg B 66.689.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-fourth August.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., a société anonyme having its registered office in Betzdorf, Media Center, 11, rue Pierre Werner, registered at the register of commerce of Luxembourg section B, number 66.689 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 13, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 1998 page 44145.

The articles of association have been amended by a first deed of the undersigned notary on the 30th of June 1999, published in the Mémorial C, 1999 page 36201 and by two other deeds of the undersigned notary on the 21st December 1999, the 13th March, the 28th April and the 8th May 2000 not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Dan Danielsen, employee, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Miss Sabine Granzotto, employee, residing in Differdange.

The meeting elected as scrutineer Miss Kendra Bines, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Elect Mr Paul-Henri Denuit as Chairman of the Board of the Company.

2) Increase of the share capital to the extent of three million two hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-six point forty-one (3,258,676.41) Euro in order to raise it from its present amount of twenty-eight million two hundred ninety-eight thousand three hundred forty-five point twenty-four (28,298,345.24) Euro to thirty-one million five hundred fifty-seven thousand twenty-one point sixty-five by the issue of one million seven hundred thousand (1,700,000) new shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing shares, including any issue premium of not less than ten (10.00) Euro.

3) Authorize the Board to waive the pre-emptive rights of the shareholders in respect to the issuance by the Board of the Shares.

4) Amendment of the second and third paragraphs Article 5 of the Company's by-laws deleted and replaced as follows:

«In addition to the subscribed capital of the company stated above in the foregoing paragraph, and subject to the terms provided below, the authorized capital of the company is fixed at fourteen million one hundred sixty-seven thousand eighty-nine point ninety-four (14,167,089.94) Euro.

The Board of Directors is hereby irrevocably authorized, during the period ending on December 21, 2004, to increase, in one or several tranches, the subscribed capital up to a maximum of fourteen million one hundred sixty-seven thousand eighty-nine point ninety-four (14,167,089.94) Euro; provided, that (i) three million nine hundred fifty-one thousand two hundred thirty-three point thirty-two (3,951,233.32) Euro of such authorized capital, to be divided into two million sixty-one thousand two hundred and ninety-six (2,061,296) shares, is hereby reserved exclusively for issuance by the board to LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO»), or its permitted assigns, pursuant to, in accordance with, and upon exercise of, all or any portion of the options granted in, that certain Option Deed, by and between the Company and LCO, dated as of February 23, 2000 (the «LCO Option»), (ii) one million eight hundred twenty-one thousand twenty-one point twenty-two (1,821,021.22) Euro of such authorized capital, to be divided into nine hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (949,998) shares, is hereby reserved for issuance to such entity or entities as the Board may determine, at an exercise price of ten (10.00) Euro per share, as compensation for assuming the Company's obligations to provide security for those certain irrevocable bank guarantees issued by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG to SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A. («SES») on July 16, 1999, to secure the Company's payment obligations under two certain Transponder Lease Agreements between the Company and SES dated July 16, 1999 (the «Guarantee Options»), (iii) three million one hundred sixty thousand five hundred forty-two point thirty-three (3,160,542.33) Euro of such authorized capital, to be divided into one million six hundred forty-eight thousand eight hundred five (1,648,805) shares (the «12.13 Euro Shares») for issuance to one or more investors as determined by the Board at a price, including issue premium, of not less than twelve point thirteen (12.13) Euro per share, (iv) three million two hundred fifty-eight six hundred seventy-six point forty-one (3,258,676.41) Euro of such authorized capital, to be divided into one million seven hundred thousand (1,700,000) shares, of which one million six hundred thousand (1,600,000) shares may be issued and sold to one or more investors as determined by the Board (each a «Participating Investor») and one hundred thousand (100,000) shares may be issued and sold to shareholders of record of the Company and/or directors, other than the Participating Investors, in either case, at a price, including issue premium, of not less than ten (10) Euro per share (collectively, the «10 Euro Shares») and (v) one million nine hundred seventy-five thousand six hundred sixteen point sixty-six (1,975,616.66) Euro of such authorized capital, to be divided into one million thirty thousand six hundred forty-eight (1,030,648) shares, to be subscribed to and issued under such terms and conditions as the board may determine. Without limiting the foregoing, in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed to and issued, the board may determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed to and issued, whether or not the authorized shares to be subscribed to are to be subscribed to with or without an issue premium, and the extent to which the payment of the shares to be subscribed to may be made in cash or in assets other than cash. When issuing shares from the authorized capital, whether in full or in part, the board is expressly authorized to waive the preferential subscription rights reserved for the existing shareholders in Article 9 of these by-laws. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person(s), the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each capital increase by the board made in accordance with these by-laws and applicable law, the amount of subscribed capital and the remaining authorized capital of the company shall automatically be adjusted to reflect such capital increase and the subscription of shares created thereby.

5) Amendment of the first sentence of Article 9 deleted in its entirety and replaced with the following:

«The company shall not offer, issue or sell any shares of corporate capital (including, without limitation, any offering pursuant to a Qualifying IPO (as defined below)), or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital, or any other securities convertible into or exchangeable for shares of corporate capital, or enter into any agreements or commitments pursuant to which the Company may be obligated to issue any shares of corporate capital, whether authorized or not, or any warrants, options or rights to subscribe for, or securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into or exchangeable for, such shares of corporate capital, other than shares of corporate capital, or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital issued or granted with the approval of not less than three quarters of the directors then in office under any stock incentive scheme approved by the board in accordance with the Shareholders Agreement, the LCO Option or any

shares issuable under the LCO Option or the Guarantee Options or any shares issuable under the Guarantee Options or the 12.13 Euro Shares or the 10 Euro Shares (all of the foregoing being hereinafter referred to as «New Securities»), unless the company shall first offer to each shareholder of corporate capital such shareholder's Proportionate Percentage (as defined below) of the New Securities proposed to be offered by the company; provided, however, that this Article 9 shall not apply to New Securities issued in connection with a pro rata share split, share dividend or similar event affecting corporate capital. As used in this Article 9, «Proportionate Percentage» shall mean, as to any shareholder, the result, expressed as a percentage, obtained by dividing (i) the number of shares of corporate capital then owned by such shareholder, assuming full conversion and exercise of all issued convertible securities, rights, options or warrants to acquire corporate capital held by such shareholder by (ii) the total number of shares of corporate capital then issued, assuming full conversion and exercise of all outstanding convertible securities, rights, options and warrants to acquire corporate capital by all shareholders.»

6) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the convening notices were sent to all the shareholders within the required time and in accordance with the legal rules.

IV.- That the present meeting, representing eighty-nine point five per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting appoints as Chairman of the Board of Directors the following:
Mr Paul-Henri Denuit, residing in Bruxelles (B).

Second resolution

The general meeting decides to authorize the increase of the authorized share capital three million two hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-six point forty-one (3,258,676.41) Euro to be divided into one million seven hundred thousand (1,700,000) new shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the «Shares»), to be issued at the discretion of the Board of Directors to such investor or investors as the Board may designate at a price per share, including any issue premium, of not less than ten (10.00) Euro.

Third resolution

The general meeting decides to authorize the Board to waive the pre-emptive rights of the shareholders in respect to the issuance by the Board of the Shares.

Fourth resolution

The general meeting decides to delete in their entirety the 2nd and 3rd paragraphs of Article 5 and to replace them with the following:

«Art. 5. 2nd and 3rd paragraphs.

In addition to the subscribed capital of the company stated above in the foregoing paragraph, and subject to the terms provided below, the authorized capital of the company is fixed at fourteen million one hundred sixty-seven thousand eighty-nine point ninety-four (14,167,089.94) Euro.

The Board of Directors is hereby irrevocably authorized, during the period ending on December 31, 2004, to increase, in one or several tranches, the subscribed capital up to a maximum of fourteen million one hundred sixty-seven thousand eighty-nine point ninety-four (14,167,089.94) Euro; provided, that (i) three million nine hundred fifty-one thousand two hundred thirty-three point thirty-two (3,951,233.32) Euro of such authorized capital, to be divided into two million sixty-one thousand two hundred and ninety-six (2,061,296) shares, is hereby reserved exclusively for issuance by the board to LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO»), or its permitted assigns, pursuant to, in accordance with, and upon exercise of, all or any portion of the options granted in, that certain Option Deed, by and between the Company and LCO, dated as of February 23, 2000 (the «LCO Option»), (ii) one million eight hundred twenty-one thousand twenty-one point twenty-two (1,821,021.22) Euro of such authorized capital, to be divided into nine hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (949,998) shares, is hereby reserved for issuance to such entity or entities as the Board may determine, at an exercise price of ten (10.00) Euro per share, as compensation for assuming the Company's obligations to provide security for those certain irrevocable bank guarantees issued by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG to SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A. («SES») on July 16, 1999, to secure the Company's payment obligations under two certain Transponder Lease Agreements between the Company and SES dated July 16, 1999 (the «Guarantee Options»), (iii) three million one hundred sixty thousand five hundred forty-two point thirty-three (3,160,542.33) Euro of such authorized capital, to be divided into one million six hundred forty-eight thousand eight hundred five (1,648,805) shares (the «12.13 Euro Shares») for issuance to one or more investors as determined by the Board at a price, including issue premium, of not less than twelve point thirteen (12.13) Euro per share, (iv) three million two hundred fifty-eight six hundred seventy-six point forty-one (3,258,676.41) Euro of such authorized capital, to be divided into one million seven hundred thousand (1,700,000) shares, of which one million six hundred thousand (1,600,000) shares may be issued and sold to one or more investors as determined by the Board (each a «Participating Investor») and one hundred thousand (100,000) shares may be issued and sold to shareholders of record of the Com-

pany and/or directors of the company other than the Participating Investors, in either case, at a price, including issue premium, of not less than ten (10) Euro per share (collectively, the «10 Euro Shares») and (v) one million nine hundred seventy-five thousand six hundred sixteen point sixty-six (1,975,616.66) Euro of such authorized capital, to be divided into one million thirty thousand six hundred forty-eight (1,030,648) shares, to be subscribed to and issued under such terms and conditions as the board may determine. Without limiting the foregoing, in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed to and issued, the board may determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed to and issued, whether or not the authorized shares to be subscribed to are to be subscribed to with or without an issue premium, and the extent to which the payment of the shares to be subscribed to may be made in cash or in assets other than cash. When issuing shares from the authorized capital, whether in full or in part, the board is expressly authorized to waive the preferential subscription rights reserved for existing shareholders in Article 9 of these by-laws. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person(s), the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each capital increase by the board made in accordance with these by-laws and applicable law, the amount of subscribed capital and the remaining authorized capital of the company shall automatically be adjusted to reflect such capital increase and the subscription of shares created thereby.»

Fifth resolution

The general meeting decides to delete in its entirety the first sentence of Article 9 and to replace it with the following:

«Art. 9. 1st sentence.

The company shall not offer, issue or sell any shares of corporate capital (including, without limitation, any offering pursuant to a Qualifying IPO (as defined below)), or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital, or any other securities convertible into or exchangeable for shares of corporate capital, or enter into any agreements or commitments pursuant to which the Company may be obligated to issue any shares of corporate capital, whether authorized or not, or any warrants, options or rights to subscribe for, or securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into or exchangeable for, such shares of corporate capital, other than shares of corporate capital, or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital issued or granted with the approval of not less than three quarters of the directors then in office under any stock incentive scheme approved by the board in accordance with the Shareholders Agreement, the LCO Option or any shares issuable under the LCO Option or the Guarantee Options or any shares issuable under the Guarantee Options or the 12.13 Euro Shares or the 10 Euro Shares (all of the foregoing being hereinafter referred to as «New Securities»), unless the company shall first offer to each shareholder of corporate capital such shareholder's Proportionate Percentage (as defined below) of the New Securities proposed to be offered by the company; provided, however, that this Article 9 shall not apply to New Securities issued in connection with a pro rata share split, share dividend or similar event affecting corporate capital. As used in this Article 9, «Proportionate Percentage» shall mean, as to any shareholder, the result, expressed as a percentage, obtained by dividing (i) the number of shares of corporate capital then owned by such shareholder, assuming full conversion and exercise of all issued convertible securities, rights, options or warrants to acquire corporate capital held by such shareholder by (ii) the total number of shares of corporate capital then issued, assuming full conversion and exercise of all outstanding convertible securities, rights, options and warrants to acquire corporate capital by all shareholders.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately forty thousand francs (40,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Niederanven, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., avec siège social à Betzdorf, Media Center, 11, rue Pierre Werner, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.689, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998 page 44145, et modifiée une première fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C 1999 page 36201, et deux autres fois aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 1999 et des 13 mars, 28 avril et 8 mai 2000, non encore publiés au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dan Danielsen, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Sabine Granzotto, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Kendra Bines, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Election de Monsieur Paul-Henri Denuit comme Président du Conseil d'Administration de la Société.

2) Autorisation de l'augmentation du capital social autorisé de la Société à trois millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-seize virgule quarante et un (3.258.676,41) Euro à répartir sur un million sept cent mille (1.700.000) nouvelles actions sans valeur nominale et dotées des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «actions»), à être émises à la discrétion du Conseil d'Administration à un tel ou de tels investisseurs que le Conseil désignera à un prix par action, y compris une prime d'émission d'au moins dix (10,00) Euro.

3) Autorisation au Conseil d'Administration d'annuler les droits préférentiels des actionnaires en relation avec l'émission des Actions par le Conseil d'Administration.

4) Modification des deuxième et troisième paragraphes de l'Article 5 des Statuts de la Société pour les remplacer par le texte suivant:

«En plus du capital souscrit de la société, tel que repris dans le paragraphe précédent et sous réserve des dispositions suivantes, le capital autorisé de la société est fixé à quatorze millions cent soixante-sept mille quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-quatorze (14.167.089,94) Euro.

Par la présente, le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé, pendant la période se terminant le 21 décembre 2004, à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs tranches jusqu'au montant maximal de quatorze millions cent soixante-sept mille quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-quatorze (14.167.089,94) Euro; sous condition que (i) trois millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente-trois virgule trente-deux (3.951.233,32) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en deux millions soixante et un mille deux cent quatre-vingt-seize (2.061.296) actions soient par la présente réservés exclusivement à l'émission par le Conseil d'Administration à LCOINVESTMENTS LIMITED («LCO») ou ses cessionnaires autorisés suite à, en accord avec et après exercice de l'entière ou d'une partie des options accordées dans un certain Acte d'Option par et entre la Société et LCO en date du 23 février 2000 (l'Option LCO), et qu' (ii) un million huit cent vingt et un mille vingt et un virgule vingt-deux (1.821.021,22) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (949,998) actions soient souscrites et émises sous les dispositions que le Conseil d'Administration déterminera à un prix d'exercice de dix (10,00) Euro par action en tant que compensation pour assumer les obligations de la Société pour fournir une garantie pour ces garanties bancaires irrévocables émises par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG à la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A. («SES») le 16 juillet 1999 en guise de garantie pour les obligations de paiement de la Société émanant de deux Accords pour la location de répéteurs (Transponder Lease Agreements) entre la Société et SES en date du 16 juillet 1999 (les «Options de Garanties»), (iii) trois millions cent soixante mille cinq cent quarante-deux virgule trente-trois (3.160.542,33) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en un million six cent quarante-huit mille huit cent cinq (1.648.805) actions (les «12,13 Euro Actions») soient souscrites par un ou plusieurs investisseurs et émises sous les dispositions que le Conseil d'Administration déterminera à un prix d'exercice, y compris la prime d'émission d'au moins douze virgule treize (12,13) Euro par action, (iv) trois millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-seize virgule quarante et un (3.258.676,41) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en un million sept cent mille (1,700.000) actions, dont un million six cent mille (1.600.000) actions soient souscrites par un ou plusieurs investisseurs (dont chacun est un «Investisseur Participant» et émises sous les dispositions que le Conseil d'Administration déterminera et dont cent mille (100.000) actions soient émises et souscrites par les actionnaires repris dans le registre de la Société et/ou des Directeurs, autres que les Investisseurs Participants, dans chacun des cas, à un prix, y compris la prime d'émission, d'au moins dix (10,00) Euro par action (désignées par «10 Euro Actions») et (v) un million neuf cent soixante-quinze mille six cent seize virgule soixante-six (1.975.616,66) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en un million trente mille six cent quarante-huit (1.030.648) soient souscrites par un ou plusieurs investisseurs et émises sous les dispositions que le Conseil d'Administration déterminera. Sans limitation de ce qui précède, sous réserve de la souscription et du paiement des actions autorisées à être émises et souscrites, le Conseil d'Administration peut déterminer le moment et le montant des actions autorisées à être souscrites et émises, que ces actions à être souscrites et émises soient ou non à être souscrites avec ou sans prime d'émission jusqu'à concurrence du paiement des actions à être souscrites en liquide ou en avoirs autres que des liquidités. Lors de l'émission d'actions du capital autorisé, entièrement ou en partie, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à annuler les droits de souscription préférentiels réservés aux actionnaires existants par l'Article 9 de ces statuts. Le Conseil d'Administration peut déléguer à, et dûment autoriser, un directeur ou fondé de pouvoir de la société ou à toute(s) autre(s) personne(s) dûment autorisée(s), les charges d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant une partie ou l'entière de tels montants de l'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital effectuée par le Conseil d'Administration en accord avec les présents statuts et la législation en vigueur, le montant du capital souscrit et le capital autorisé restant de la société seront automatiquement ajustés pour refléter une telle augmentation du capital et la souscription des actions ainsi créées.»

5) Suppression de la première phrase de l'Article 9 pour la remplacer par le texte suivant:

«La société ne pourra pas offrir, émettre ou vendre toute action du capital social (y compris et sans limitation, toute offre suite à une OPI de qualification (tel que défini plus loin)), ou tout warrant ou toute option pour l'achat de droits de souscription pour des actions du capital social, ou tout autre titre convertible ou échangeable contre des actions du capital social, ou entrer dans tout accord ou engagement suite auquel la Société pourra être obligée d'émettre toute action du capital social, qu'il soit autorisé ou non, ou tout warrant, toute option ou tout droit pour la souscription, ou tout titre de quelque nature qu'il soit, qui sont ou pourront devenir convertibles ou échangeables contre de telles actions du capital social autres que les actions du capital social ou tout warrant ou toute option pour l'achat ou tout droit pour la souscription d'actions du capital social émis ou attribués avec l'accord d'au moins trois quarts des directeurs en fonction à ce moment, dans le cadre de tout plan d'actions ou autre arrangement de financement approuvé par le Con-

seil d'Administration en accord avec l'Accord des Actionnaires, l'Option LCO ou toute autre action qui pourra être émise sous l'Option LCO ou les Options de Garantie ou toute autre action qui pourra être émise sous les Options de Garantie ou les 12,13 Euro Actions ou les 10 Euro Actions (tous les titres précédents étant regroupés ici sous le terme de «Nouveaux Titres»), sauf si la société offre en premier à tous les actionnaires du capital social un Pourcentage Proportionnel d'Actionariat (tel que défini ci-après) des Nouveaux Titres que la société se propose d'offrir; si, néanmoins, cet Article 9 ne s'applique pas aux Nouveaux Titres émis en rapport avec un split d'actions proraté, un dividende d'action ou un événement similaire qui touche le capital social. Tels qu'utilisés dans le présent Article 9, les termes «Pourcentage Proportionnel» désignent, par rapport à tout actionnaire, le résultat exprimé en tant que pourcentage, obtenu par la division (i) du nombre d'actions du capital social que cet actionnaire détient à ce moment, en supposant l'entière conversion et l'exercice de tous les titres convertibles, droits, options ou warrants émis pour l'acquisition de capital social par cet actionnaire par (ii) le nombre total d'actions du capital social alors émis, en supposant l'entière conversion et l'exercice de tous les titres convertibles, droits, options ou warrant en suspens émis pour l'acquisition de capital social par tous les actionnaires.»

Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-neuf virgule cinq pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer Président du Conseil d'Administration de la société:

M. Paul-Henri Denuit, demeurant à Bruxelles (B).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social autorisé de la société à concurrence d'un montant de trois millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-seize virgule quarante et un (3.258.676,41) Euro à répartir sur un million sept cent mille (1.700.000) nouvelles actions sans valeur nominale et dotées des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «actions»), à être émises à la discrétion du Conseil d'Administration à un tel ou de tels investisseurs que le Conseil désignera à un prix par action, y compris une prime d'émission, d'au moins dix (10,00) Euro.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à annuler les droits préférentiels des actionnaires en relation avec l'émission des Actions par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les paragraphes deux et trois de l'article 5 des statuts pour les remplacer par les paragraphes ci-après:

«Art. 5. 2^{ème} et 3^{ème} paragraphes.

En plus du capital souscrit de la société, tel que repris dans le paragraphe précédent et sous réserve des dispositions suivantes, le capital autorisé de la société est fixé à quatorze millions cent soixante-sept mille quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-quatorze (14.167.089,94) Euro.

Par la présente, le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé, pendant la période se terminant le 21 décembre 2004, à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs tranches jusqu'au montant maximal de quatorze millions cent soixante-sept mille quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-quatorze (14.167.089,94) Euro; sous condition que (i) trois millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente-trois virgule trente-deux (3.951.233,32) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en deux millions soixante et un mille deux cent quatre-vingt-seize (2.061.296) actions soient par la présente réservés exclusivement à l'émission par le Conseil d'Administration à LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO») ou ses cessionnaires autorisés suite à, en accord avec et après exercice de l'entière ou d'une partie des options accordées dans un certain Acte d'Option par et entre la Société et LCO en date du 23 février 2000 (l'Option LCO), et que (ii) un million huit cent vingt et un mille vingt et un virgule vingt-deux (1.821.021,22) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (949,998) actions soient souscrites et émises sous les dispositions que le Conseil d'Administration déterminera à un prix d'exercice de dix (10,00) Euro par action en tant que compensation pour assumer les obligations de la Société pour fournir une garantie pour ces garanties bancaires irrévocables émises par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG à la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A. («SES») le 16 juillet 1999 en guise de garantie pour les obligations de paiement de la Société émanant de deux Accords pour la location de répéteurs (Transponder Lease Agreements) entre la Société et SES en date du 16 juillet 1999 (les «Options de Garanties»), (iii) trois millions cent soixante mille cinq cent quarante-deux virgule trente-trois (3.160.542,33) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en un million six cent quarante-huit mille huit cent cinq (1.648.805) actions (les «12,13 Euro Actions») soient souscrites par un ou plusieurs investisseurs et émises sous les dispositions que le Conseil d'Administration déterminera à un prix d'exercice, y compris la prime d'émission, d'au moins douze virgule treize (12,13) Euro par action, (iv) trois millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-seize virgule quarante et un (3.258.676,41) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en un million sept cent mille (1.700.000)

actions, dont un million six cent mille (1.600.000) actions soient souscrites par un ou plusieurs investisseurs (dont chacun est un «Investisseur Participant») et émises sous les dispositions que le Conseil d'Administration déterminera et dont cent mille (100.000) actions soient émises et souscrites par les actionnaires repris dans le registre de la Société et/ou des Directeurs, autres que les Investisseurs Participants, dans chacun des cas, à un prix, y compris la prime d'émission, d'au moins dix (10,00) Euro par action (désignées par «10 Euro Actions») et (v) un million neuf cent soixante-quinze mille six cent seize virgule soixante-six (1.975.616,66) Euro de ce capital autorisé à subdiviser en un million trente mille six cent quarante-huit (1.030.648) soient souscrites par un ou plusieurs investisseurs et émises sous les dispositions que le Conseil d'Administration déterminera. Sans limitation de ce qui précède, sous réserve de la souscription et du paiement des actions autorisées à être émises et souscrites, le Conseil d'Administration peut déterminer le moment et le montant des actions autorisées à être souscrites et émises, que ces actions à être souscrites et émises soient ou non à être souscrites avec ou sans prime d'émission jusqu'à concurrence du paiement des actions à être souscrites en liquide ou en avoirs autres que des liquidités.

Lors de l'émission d'actions du capital autorisé, entièrement ou en partie, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à annuler les droits de souscription préférentiels réservés aux actionnaires existants par l'Article 9 de ces statuts. Le Conseil d'Administration peut déléguer à, et dûment autoriser, un directeur ou fondé de pouvoir de la société ou à toute(s) autre(s) personne(s) dûment autorisée(s), les charges d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant une partie ou l'entièreté de tels montants de l'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital effectuée par le Conseil d'Administration en accord avec les présents statuts et la législation en vigueur, le montant du capital souscrit et le capital autorisé restant de la société seront automatiquement ajustés pour refléter une telle augmentation du capital et la souscription des actions ainsi créées.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le premier paragraphe de l'article 9 des statuts pour le remplacer par le paragraphe ci-après

«Art. 9. 1^{er} paragraphe.

La société ne pourra pas offrir, émettre ou vendre toute action du capital social (y compris et sans limitation, toute offre suite à une OPI de qualification (tel que défini plus loin)), ou tout warrant ou toute option pour l'achat de droits de souscription pour des actions du capital social, ou tout autre titre convertible ou échangeable contre des actions du capital social, ou entrer dans tout accord ou engagement suite auquel la Société pourra être obligée d'émettre toute action du capital social, qu'il soit autorisé ou non, ou tout warrant, toute option ou tout droit pour la souscription, ou tout titre de quelque nature qu'il soit, qui sont ou pourront devenir convertibles ou échangeables contre de telles actions du capital social autres que les actions du capital social ou tout warrant ou toute option pour l'achat ou tout droit pour la souscription d'actions du capital social émis ou attribués avec l'accord d'au moins trois quarts des directeurs en fonction à ce moment, dans le cadre de tout plan d'actions ou autre arrangement de financement approuvé par le Conseil d'Administration en accord avec l'Accord des Actionnaires, l'Option LCO ou toute autre action qui pourra être émise sous l'Option LCO ou les Options de Garantie ou toute autre action qui pourra être émise sous les Options de Garantie ou les 12,13 Euro Actions ou les 10 Euro Actions (tous les titres précédents étant regroupés ici sous le terme de «Nouveaux Titres»), sauf si la société offre en premier à tous les actionnaires du capital social un Pourcentage Proportionnel d'Actionariat (tel que défini ci-après) des Nouveaux Titres que la société se propose d'offrir; si, néanmoins, cet Article 9 ne s'applique pas aux Nouveaux Titres émis en rapport avec un split d'actions proraté, un dividende d'action ou un événement similaire qui touche le capital social. Tels qu'utilisés dans le présent Article 9, les termes «Pourcentage Proportionnel» désignent, par rapport à tout actionnaire, le résultat exprimé en tant que pourcentage, obtenu par la division (i) du nombre d'actions du capital social que cet actionnaire détient à ce moment, en supposant l'entière conversion et l'exercice de tous les titres convertibles, droits, options ou warrants émis pour l'acquisition de capital social par cet actionnaire par (ii) le nombre total d'actions du capital social alors émis, en supposant l'entière conversion et l'exercice de tous les titres convertibles, droits, options ou warrants en suspens émis pour l'acquisition de capital social par tous les actionnaires.»

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quarante mille francs (40.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Nielsen, S. Granzotto, K. Bines, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 125S, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 30 octobre 2000.

P. Bettingen.

(63777/202/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 66.689.

In the year two thousand, on the second of October.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., a société anonyme having its registered office in Betzdorf, Media Center, 11, rue Pierre Werner, registered at the register of commerce of Luxembourg section B, number 66.689 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 13, 1998, published in the Mémorial C, Recueil 1998 page 44145.

The articles of association have been amended by a few deeds of the undersigned notary and for the last time on the 24th August 2000, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Dan Danielsen, employee, residing in Luxembourg, who appointed as secretary:
Mrs Natacha Steuermann, employee, residing in Roeser.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérard Bonnevey, administrateur de société, demeurant à Lyon (F).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Authorize the issuance and sale by the Company of one or more convertible promissory notes (the «Notes») in principal amount not to exceed EUR 10,000,000 in the aggregate, the Notes being due and payable on the fifth anniversary of the date of issuance, with interest accruing on the principal amounts at a rate of 5 % per annum, and convertible in accordance with their terms at the option of the holders thereof into shares of common stock of the Company, no par value (the «Conversion Shares»), at a price per share of EUR 12.13 (subject to adjustment in accordance with the terms of the Notes).

2. Authorize the Board to waive the pre-emptive rights of the shareholders in respect to the issuance of the Notes and the Conversion Shares.

3. Authorize that one million five hundred eighty thousand two hundred seventy point twenty (1,580,270.20) Euro of existing authorized capital, to be divided into eight hundred twenty-four thousand four hundred two (824,402) shares, currently reserved for issuance as the «12.13 Euro Shares» in Article 5 of the Company's Statutes be reserved instead for issuance upon conversion of the Notes in accordance with their terms into Conversion Shares.

4. Authorize the extension of the period of time during which the Board is authorized to increase the subscribed capital of the Company through the issuance of authorized capital under Article 5 of the Company's Statutes from December 21, 2004 to October 2, 2005.

5. Authorize the amendment of the Option Deed, executed and delivered by the Company to LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO») on February 23, 2000, to convert the exercise price for shares acquired by LCO or its permitted assigns under the Option Deed from a variable price per share ranging between EUR 19.23 and EUR 16.03 (subject to adjustment under certain circumstances) to a fixed price per share of EUR 16.00 (subject to adjustment under certain circumstances) and to remove the right of the Company to require LCO and its permitted assigns to exercise the Option Deed if requested by the Company's underwriters in connection with the Company's initial public offering.

6. Authorize an increase in the maximum number of Directors permitted to serve on the Board of Directors of the Company from 11 to 12.

7. Amendment of Article 5 (first paragraph) of the Company's by-laws.

8. Amendment of Article 5 (second and third paragraphs) of the Company's by-laws.

9. Amendment of the first sentence of Article 9 of the Company's by-laws.

10. Amendment of Article 10 (first sentence) of the Company's by-laws.

11. Election of Mr Anthony M. Pilaro to the Board of Directors.

12. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the convening notices were sent to all the shareholders within the required time and in accordance with the legal rules.

IV.- That the present meeting, representing forty-one point thirty-four per cent (81.34 %) of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to authorize the issuance and sale by the Company of one or more convertible promissory notes (the «Notes») in principal amount not to exceed EUR 10,000,000 in the aggregate, the Notes being due and payable on the fifth anniversary of the date of issuance, with interest accruing on the principal amounts at a rate of 5 % per annum, and convertible in accordance with their terms at the option of the holders thereof into shares of common stock of the Company, no par value (the «Conversion Shares»), at a price per share of EUR 12.13 (subject to adjustment in accordance with the terms of the Notes).

Second resolution

The general meeting decides to authorise the Board to waive the pre-emptive rights of the shareholders in respect to the issuance of the Notes and the Conversion Shares.

Third resolution

The general meeting authorizes that one million five hundred eighty thousand two hundred seventy point twenty (1,580,270.20) Euro of existing authorized capital, to be divided into eight hundred twenty-four thousand four hundred two (824,402) shares, currently reserved for issuance as the «12.13 Euro Shares» in Article 5 of the Company's Statutes be reserved instead for issuance upon conversion of the Notes in accordance with their terms into Conversion Shares.

Fourth resolution

The general meeting decides to authorize the extension of the period of time during which the Board is authorized to increase the subscribed capital of the Company through the issuance of authorized capital under Article 5 of the Company's Statutes from December 21, 2004 to October 2, 2005.

Fifth resolution

The general meeting authorizes the amendment of the Option Deed, executed and delivered by the Company to LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO») on February 23, 2000, to convert the exercise price for shares acquired by LCO or its permitted assigns under the Option Deed from a variable price per share ranging between EUR 19.23 and EUR 16.03 (subject to adjustment under certain circumstances) to a fixed price per share of EUR 16.00 (subject to adjustment under certain circumstances) and to remove the right of the Company to require LCO and its permitted assigns to exercise the Option Deed if requested by the Company's underwriters in connection with the Company's initial public offering.

Sixth resolution

The general meeting authorizes an increase in the maximum number of Directors permitted to serve on the Board of Directors of the Company from 11 to 12.

Seventh resolution

The general meeting decides to delete the Article 5 (first paragraph) of the Company's by-laws in its entirety and to replace it with the following:

«Art. 5. First paragraph. The subscribed capital of the Company is fixed at forty-two million five hundred seventy-nine thousand three hundred twenty point eighty-five (42,579,320.85) Euro, represented by twenty-two million two hundred twelve thousand nine hundred fifty-nine (22,212,959) shares without nominal value, fully paid up.»

Eighth resolution

The general meeting decides to amend Article 5 (second and third paragraphs) of the by-laws to give it the following content

«Art. 5. 2nd and 3rd paragraphs. In addition to the subscribed capital of the Company stated above in the foregoing paragraph, and subject to the terms provided below, the Board of Directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital of the Company up to eleven million one hundred thousand one hundred point thirty-eight (11,100,100.38) Euro to be divided into five million seven hundred ninety thousand seven hundred forty-seven (5,790,747) ordinary shares. The total amount of the authorized capital is set at fifty-three million six hundred seventy-nine thousand four hundred twenty-one point twenty-three (53,679,421.23) to be divided into twenty-eight million three thousand seven hundred and six (28,003,706) ordinary shares.

The Board of Directors is hereby irrevocably authorized, during the period ending at 11.59 p.m., Luxembourg time, on October 2, 2005, to increase, in one or several tranches, the subscribed capital up to a maximum of eleven million one hundred thousand one hundred point thirty-eight (11,100,100.38) Euro to be divided into five million seven hundred ninety thousand seven hundred forty-seven (5,790,747) ordinary shares; provided, that (i) three million nine hundred fifty-one thousand two hundred thirty-three point thirty-two (3,951,233.32) Euro of such authorized capital, to be divided into two million sixty-one thousand two hundred and ninety-six (2,061,296) shares, is reserved for issuance to LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO»), or its permitted assigns, pursuant to, in accordance with, and upon exercise of, all or any portion of the options granted in, that certain Option Deed, by and between the Company and LCO, dated as of February 23, 2000, as amended (the «LCO Option»), (ii) one million eight hundred twenty-one thousand twenty-one point twenty-two (1,821,021.22) Euro of such authorized capital, to be divided into nine hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (949,998) shares, is reserved for issuance to such entity or entities as the Board may determine, at an exercise price, including issue premium, of ten (10.00) Euro per share, as compensation for assuming the Company's obligations to provide security for those certain irrevocable bank guarantees issued by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG to SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A. («SES») on July 16, 1999, to secure the Company's payment obligations under two certain Transponder Lease Agreements between the Company and SES dated July 16, 1999 (the «Guarantee Options»), (iii) one million five hundred eighty thousand two hundred seventy-two point thirteen (1,580,272.13) Euro of such authorized capital, to be divided into eight hundred twenty-four thousand four hundred three (824,403) shares (the «12.13 Euro Shares») is reserved for issuance to one or more investors as determined by the Board at a price, including issue premium, of not less than twelve point thirteen (12.13) Euro per share, (iv) one hundred ninety-one thousand six hundred eighty-six point eighty-five (191,686.85) Euro of such authorized capital, to be divided into one hundred thousand (100,000) shares is reserved for issuance and sale to shareholders of record of the Company and/or directors of the Company on July 27, 2000 other than the shareholders of record who purchased shares in the capital increase effected on August 24, 2000, at a price, including issue premium, of not

less than ten (10) Euro per share (collectively, the «10 Euro Shares»), (v) one million five hundred eighty thousand two hundred seventy point twenty (1,580,270.20) Euro of such authorized capital, to be divided into eight hundred twenty-four thousand four hundred two (824,402) shares is reserved for issuance to the holders of one or more convertible promissory notes (the «Notes») in principal amounts not to exceed ten million Euro (EUR 10,000,000.-) in the aggregate, issued and sold by the Company on or about October 2, 2000, upon conversion of the Notes in accordance with their terms into shares of the Company's common stock (the «Conversion Shares»), and (vi) one million nine hundred seventy-five thousand six hundred sixteen point sixty-six (1,975,616.66) Euro of such authorized capital, to be divided into one million thirty thousand six hundred forty-eight (1,030,648) shares (the «Share Incentive Pool»), to be subscribed to and issued under such terms and conditions as the Board may determine. Without limiting the foregoing, in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed to and issued, the Board may determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed to and issued, whether or not the authorized shares to be subscribed to are to be subscribed to with or without an issue premium, and the extent to which the payment of the shares to be subscribed to may be made in cash or in assets other than cash. When issuing shares from the authorized capital, whether in full or in part, the Board is expressly authorized to waive the preferential subscription rights reserved for the existing shareholders in Article 9 of these by-laws. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company or to any other duly authorized person(s), the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each capital increase by the Board made in accordance with these by-laws and applicable law, the amount of subscribed capital and the remaining authorized capital of the company shall automatically be adjusted to reflect such capital increase and the subscription of shares created thereby.»

Ninth resolution

The general meeting decides to amend the first sentence of Article 9 of the by-laws to give it the following content:

«**Art. 9. 1st paragraph.** The Company shall not offer, issue or sell any shares of corporate capital (including, without limitation, any offering pursuant to a Qualifying IPO (as defined below)), or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital, or any other securities convertible into or exchangeable for shares of corporate capital, or enter into any agreements or commitments pursuant to which the Company may be obligated to issue any shares of corporate capital, whether authorized or not, or any warrants, options or rights to subscribe for, or securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into or exchangeable for, such shares of corporate capital, other than shares of corporate capital, or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital issued or granted with the approval of not less than three quarters of the Directors then in office from the Share Incentive Pool, or the LCO Option or any shares issuable under the LCO Option, or the Guarantee Options or any shares issuable under the Guarantee Options, or, the 12.13 Euro Shares, or the 10 Euro Shares, or the Notes or the Conversion Shares (all of the foregoing being hereinafter referred to as «New Securities»), unless the Company shall first offer to each shareholder of corporate capital such shareholder's Proportionate Percentage (as defined below) of the New Securities proposed to be offered by the Company; provided, however, that this Article 9 shall not apply to New Securities issued in connection with a pro rata share split, share dividend or similar event affecting corporate capital. As used in this Article 9, «Proportionate Percentage» shall mean, as to any shareholder, the result, expressed as a percentage, obtained by dividing (i) the number of shares of corporate capital then owned by such shareholder, assuming full conversion and exercise of all issued convertible securities, rights, options or warrants to acquire corporate capital held by such shareholder by (ii) the total number of shares of corporate capital then issued, assuming full conversion and exercise of all outstanding convertible securities, rights, options and warrants to acquire corporate capital by all shareholders.»

Tenth resolution

The general meeting decides to amend the first sentence of Article 10 of the by-laws to give it the following content «The Company shall be governed by a board of directors (the «Board») consisting of not more than 12 directors (each a «Director»).»

Eleventh resolution

The general meeting appoints as Director the following:
Mr Anthony M. Pilaro, residing in Dublin 2 (Ireland), 36 Fitzwilliam Place.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately forty thousand francs (40,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningen, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., avec siège social à Betzdorf, Media Center, 11, rue Pierre Werner, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.689, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998 page 44145, et modifiée pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 août 2000, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dan Danielsen, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roeser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Bonnevey, administrateur de société, demeurant à Lyon (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Autoriser l'émission et la vente par la Société d'un ou plusieurs billets à ordre convertibles (les «Billets») d'un montant en principal ne dépassant pas EUR 10.000.000 pour l'ensemble, les Billets étant dus et payables au cinquième anniversaire de la date de leur émission, avec un intérêt courant sur les montants en principal au taux de 5 % par an, et convertibles selon leurs conditions au choix de leurs titulaires en actions ordinaires de la société, sans montant nominal (les «Actions de Conversion»), à un prix par action de EUR 12,13 (sous réserve d'adaptation conformément aux conditions des Billets).

2. Autoriser le Conseil d'administration à faire les actionnaires renoncer à leurs droits de préemption pour ce qui concerne l'émission des Emprunts et des actions convertibles.

3. Autoriser qu'un million cinq cent quatre-vingt mille deux cent soixante-dix virgule vingt (1.580.270,20) Euro du capital social existant à diviser en huit cent vingt-quatre mille quatre cent deux (824.402) actions, actuellement réservés pour l'émission des «Actions 12,13 Euro» à l'article 5 des statuts de la société soient plutôt réservés pour l'émission destinée à la conversion des Billets, conformément à leurs conditions, en actions convertibles.

4. Autoriser l'allongement de la période durant laquelle le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit de la société par l'émission de capital social autorisé selon l'article 5 des statuts de la société, du 21 décembre 2004 au 2 octobre 2005.

5. Autoriser la modification de l'acte d'option mis en oeuvre et remis par la société à LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO») le 23 février 2000, afin de convertir le prix d'exercice des actions acquises par LCO ou par ses ayants cause autorisés selon l'acte d'option d'un prix variable par action situé entre EUR 19,23 et EUR 16,03 (sous réserve d'adaptation dans certaines circonstances) en un prix fixe par action de EUR 16,00 (sous réserve d'adaptation dans certaines circonstances) et de supprimer le droit de la société d'exiger de LCO et de ses ayants cause autorisés de mettre en oeuvre l'acte d'option à la demande des souscripteurs de la société en rapport avec l'offre publique initiale de la société.

6. Autoriser une augmentation de 11 à 12 du nombre maximal d'administrateurs autorisés à siéger au Conseil d'administration de la société.

7. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

8. Modification des deuxième et troisième paragraphes de l'article 5 des statuts.

9. Modification de la première phrase de l'article 9 des statuts.

10. Modification de la première phrase de l'article 10 des statuts.

11. Election de M. Anthony M. Pilaro au Conseil d'administration.

12. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-un virgule trente-quatre pour cent (81,34 %) du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'émission et la vente par la Société d'un ou de plusieurs billets à ordre convertibles (les «Billets») d'un montant en principal ne dépassant pas dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-) pour l'ensemble, les Billets étant dus et payables au cinquième anniversaire de la date de leur émission, avec un intérêt courant sur les montants en principal au taux de 5 % par an, et convertibles selon leurs conditions au choix de leurs titulaires en actions ordinaires de la société, sans valeur nominale (les «Actions de Conversion»), à un prix par action de EUR 12,13 (sous réserve d'adaptation conformément aux conditions des Billets).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'administration à renoncer aux droits de préemption des actionnaires pour ce qui concerne l'émission des Billets et des actions convertibles.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser qu'un million cinq cent quatre-vingt mille deux cent soixante-dix virgule vingt (1.580.270,20) Euro du capital social existant à diviser en huit cent vingt-quatre mille quatre cent deux (824.402) actions,

actuellement réservé pour l'émission des «Actions 12,13 Euro» à l'article 5 des statuts de la société, soient plutôt réservés pour l'émission destinée à la conversion des Billets, conformément à leurs conditions, en actions convertibles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'allongement de la période durant laquelle le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit de la société par l'émission de capital social autorisé selon l'article 5 des statuts de la société, du 21 décembre 2004 au 2 octobre 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la modification de l'acte d'option mis en oeuvre et remis par la société à LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO») le 23 février 2000, afin de convertir le prix d'exercice des actions acquises par LCO ou par ses ayants cause autorisés selon l'acte d'option d'un prix variable par action situé entre EUR 19,23 et EUR 16,03 (sous réserve d'adaptation dans certaines circonstances) en un prix fixe par action de EUR 16,00 (sous réserve d'adaptation dans certaines circonstances) et de supprimer le droit de la société d'exiger de LCO et de ses ayants cause autorisés de mettre en oeuvre l'acte d'option à la demande des souscripteurs de la société en rapport avec l'offre publique initiale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée autorise l'augmentation de 11 à 12 du nombre maximal d'administrateurs autorisés à siéger au Conseil d'administration de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital souscrit de la société est fixé à quarante-deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent vingt virgule quatre-vingt-cinq (42.579.320,85) Euro, représenté par vingt-deux millions deux cent douze mille neuf cent cinquante-neuf (22.212.959) actions sans valeur nominale totalement libérées.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 (2^{ème} et 3^{ème} paragraphes) des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 2^{ème} et 3^{ème} paragraphes.** Outre le capital souscrit de la société mentionné ci-dessus au paragraphe précédent, et sous réserve des conditions stipulées ci-dessous, le Conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social souscrit de la société d'un montant de onze millions cent mille cent virgule trente-huit (11.100.100,38) Euro à diviser en cinq millions sept cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-sept actions ordinaires (5.790.747). Le capital autorisé de la société est fixé à la somme de cinquante-trois millions six cent soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt et un virgule vingt-trois Euro (EUR 53.679.421,23), divisé en vingt-huit millions trois mille sept cent six (28.003.706) actions ordinaires.

Le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé par la présente, pendant la période expirant à 23.59 heures, heure luxembourgeoise, le 2 octobre 2005 à augmenter le capital souscrit, en une ou plusieurs tranches, jusqu'à un maximum de onze millions cent mille cent virgule trente-huit (11.100.100,38) Euro, à diviser en cinq millions sept cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-sept (5.790.747) actions ordinaires; à condition que (i) trois millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente-trois virgule trente-deux (3.951.233,32) Euro de ce capital social, à diviser en deux millions soixante et un mille deux cent quatre-vingt-seize (2.061.296) actions, soient réservés pour la délivrance de tout ou partie des options accordées à LCO INVESTMENTS LIMITED («LCO»), ou à ses ayants cause autorisés, conformément à et sur exercice de l'acte d'option passé par et entre la société et LCO le 23 février 2000, tel que modifié (l'«Option LCO»), (ii) un million huit cent vingt et un mille vingt et un virgule vingt-deux (1.821.021,22) Euro de ce capital social à diviser en neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (949.998) actions soient réservés pour la délivrance à telle(s) personne(s) que pourra désigner le Conseil d'Administration, à un prix d'exercice, prime d'émission comprise, de dix (10,00) Euro par action, en tant que compensation pour assumer les obligations de la Société pour fournir une garantie pour ces certaines garanties bancaires irrévocables émises par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG pour la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A. («SES») le 16 juillet 1999, en guise de garantie pour les obligations de paiement de la Société émanant de deux Accords pour la location de répéteurs entre la Société et SES en date du 16 juillet 1999 (les «Options de Garantie»), (iii) un million cinq cent quatre-vingt mille deux cent soixante-douze virgule treize (1.580.272,13) Euro de ce capital social à diviser en huit cent vingt-quatre mille quatre cent trois (824.403) actions (les «Actions 12,13 Euro») soient réservés pour la délivrance à un ou plusieurs investisseurs tels que déterminés par le Conseil d'administration à un prix, prime d'émission comprise, de douze virgule treize (12,13) Euro au moins par action (iv) cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-six virgule quatre-vingt-cinq (191.686,85) Euro de ce capital social à diviser en cent mille (100.000) actions soient réservés pour la délivrance et la vente aux actionnaires inscrits de la Société et/ou aux administrateurs de la société le 27 juillet 2000, autres que les actionnaires inscrits qui ont acheté des actions lors de l'augmentation de capital à laquelle il a été procédé le 24 août 2000, à un prix, prime d'émission comprise, de dix (10) Euro au moins par action (collectivement, les «actions 10 Euro»), (v) un million cinq cent quatre-vingt mille deux cent soixante-dix virgule vingt (1.580.270,20) Euro de ce capital social à diviser en huit cent vingt-quatre mille quatre cent deux (824.402) actions soient réservés pour la délivrance aux titulaires d'un ou de plusieurs billets à ordre convertibles (les «Billets») en montants en principal ne dépassant pas dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-) au total, émis et vendus par la société le 2 octobre 2000 lors de la conversion des Billets, conformément à leurs conditions, en actions du capital de la société (les actions de conversion), et (vi) un million neuf cent soixante-quinze mille six cent seize virgule soixante-six (1.975.616,66) Euro de ce capital social à diviser en un million trente mille

six cent quarante-huit (1.030.648) actions (le «Pool Actions accréditives»), à souscrire et à émettre à telles conditions que pourra déterminer le Conseil d'administration. Sans préjudice de ce qui précède eu égard à la souscription et au paiement des actions à souscrire et à émettre, le Conseil d'administration peut déterminer le moment et le montant des actions à souscrire et à émettre, avec ou sans prime d'émission, et la mesure dans laquelle le paiement des actions à souscrire peut avoir lieu en numéraire ou autrement qu'en numéraire. Lors de l'émission d'actions du capital social, en totalité ou en partie, le Conseil d'administration est expressément autorisé à renoncer aux droits de souscription préférentiels réservés aux actionnaires existants par l'article 9 des présents statuts. Le Conseil d'administration peut déléguer à tout (tous) autre(s) administrateur(s) ou représentant(s) de la société dûment autorisé(s) ou à toute(s) autre(s) personne(s) dûment autorisée(s) les missions d'accepter les souscriptions et de percevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie de tels montants augmentés de capital. Après chaque augmentation de capital par le Conseil d'administration faite conformément aux présents statuts et à la législation applicable, le montant du capital souscrit et le capital social restant de la société seront automatiquement adaptés afin de refléter cette augmentation de capital et la souscription des actions créées de ce fait.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer la première phrase de l'Article 9 des statuts pour la remplacer par le texte suivant:

«**Art. 9. 1^{ère} phrase.** La société n'offrira, n'émettra ou ne vendra aucune action du capital social (y compris, sans restriction, toute offre faite conformément à un Qualifying IPO (tel que défini ci-dessous), ni aucun warrant ou option d'achat, ni aucun droit de souscription des actions du capital social, ni tout autre titre convertible ou échangeable en actions du capital social, ou ne conclura aucun accord ni ne prendra aucun engagement en vertu duquel la Société peut être tenue d'émettre des actions de capital social, autorisé ou non, ou tout warrant, option ou droit de souscription, ou titre de quelque sorte que ce soit, qui sont ou peuvent devenir convertibles ou échangeables en actions de capital autres que des actions de capital social, ou tout warrant ou option d'achat ou droits de souscription d'actions de capital émis ou consentis avec l'approbation des trois quarts au moins des administrateurs alors en fonction en provenance du Regroupement des Actions d'Incentive, ou de l'option LCO ou toute action pouvant être émise via l'Option LCO, ou les Options de Garantie ou toute action pouvant être émise via les Options de Garantie, ou les actions 12,13 EURO, ou les actions 10 Euro, ou les Billets ou les actions de conversion (tout ce qui précède étant désigné ci-après par «Nouveaux Titres»), à moins que la société n'offre d'abord à chaque actionnaire du capital social un pourcentage proportionnel (tel que défini ci-dessous) des Nouveaux Titres proposés à l'offre par la Société, à condition, toutefois, que le présent article 9 ne s'applique pas aux Nouveaux Titres émis en rapport avec un fractionnement d'action au prorata, un dividende d'action ou un événement similaire affectant le capital social. Les termes de «Pourcentage Proportionnel» utilisés dans l'article 9 signifieront pour tout actionnaire le résultat exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant (i) le nombre d'actions de capital social alors détenu par chaque actionnaire, admettant la pleine conversion et l'exercice de tous les titres convertibles, droits, options ou warrants émis afin d'acquérir le capital social détenu par tel actionnaire par (ii) le nombre total d'actions du capital social alors émises, admettant la pleine conversion et l'exercice par tous les actionnaires de tous les titres convertibles, droits, options et warrants restants afin d'acquérir le capital social.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 10, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10. 1^{ère} phrase.** La Société sera dirigée par un Conseil d'administration («le Conseil») se composant de 12 administrateurs au plus (chacun un «Administrateur»).»

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur:

M. Anthony M. Pilaro, demeurant à Dublin 2 (Irlande), 36 Fitzwilliam Place.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quarante mille francs (40.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Danielsen, N. Steuermann, G. Bonnevey, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 126S, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 8 novembre 2000.

P. Bettingen.

(63778/202/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

CERVARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.335.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 mai 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

(63735/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

CERVARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.335.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 octobre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Remo Benvenuto, employé privé, demeurant à S. Margherita Ligure (Italie);
- Monsieur Andrea Benvenuto, étudiant, demeurant à Genova (Italie);
- Monsieur Piertro Segalerba, expert-comptable, demeurant à Genova (Italie).

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mai 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mai 2001.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

Le Conseil d'Administration

R. Benvenuto / A. Benvenuto / P. Segalerba

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63736/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

HILLCREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 44.484.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 18 février 2000 pour une durée indéterminée entre HILLCREST S.A., société anonyme et PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme.

Cette convention porte sur le domicile suivant:

54, rue de cessange, L-1320 Luxembourg.

HILLCREST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63828/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

HOTEL RESERVATION CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 59.977.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63830/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

HOLDING DE JOUAS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.376.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Signature.

(63829/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

ILE DE PORAGGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.162.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise en date du 6 novembre 2000, par le liquidateur que:

- le siège social de la société a été transféré de L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63832/793/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

IMMONAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7221 Colmar-Berg, An der Gaessel.

Réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 2000

A la demande du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, l'administrateur-délégué nommé par l'assemblée constituant est confirmé. Selon les désirs du même Ministère, un droit de co-signature obligatoire est conféré à l'administrateur-délégué.

Colmar-Berg, le 5 octobre 2000.

A. Weber / J. Lemmer / N. Linden / H. Fink

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Echternach, le 20 octobre 2000, vol. 133, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(63833/551/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

LABORATOIRES INNOVATIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 58.231.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 545, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63856/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

IMMO TAYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 47.169.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de IMMO TAYO S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, le 16 mars 1994, publiée au Mémorial C numéro 277 du 21 juillet 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 15 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 587 du 18 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège, la suppression du capital autorisé et de la valeur nominale des actions et la conversion du capital en Euros.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg, la suppression de la valeur nominale des actions et du capital autorisé et la conversion du capital de 1.250.000,- BEF en EURO.

Le 1^{er} alinéa de l'article 5 se lira dorénavant comme suit:

« Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2000.

E. Schroeder.

(63834/228/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

IMMO TAYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 47.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(63835/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

JAP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.770.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 61, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Pour mention, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

JAP S.A.

S. Vandt / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63843/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

KOPLAST A.G., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.702.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2000

- Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise Stamet, Maître en droit, demeurant au 7, rue de la Gare, L-8066 Bertrange et de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Est nommé Administrateur supplémentaire Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme
KOPLAST A.G.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur(signé): Signature.

(63851/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

L-GREY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Signature.

(63854/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

SUCRAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.757.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2001 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

(01800/000/18)

INTRO INTERNATIONAL, Société Anonyme.

—
RECTIFICATIF

A la page 9026 du Mémorial C n° 189 du 13 mars 2001, il y a lieu de lire:
INTRO INTERNATIONAL, Société Anonyme.

La société VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionne avec effet au 25 septembre 2000 de son mandat de commissaire aux comptes de la société INTRO INTERNATIONAL, Société Anonyme.
(02235/000/9)

IMEUROP, SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.401.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

I (01874/006/16)

Le Conseil d'administration.

LAUCATH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.808.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (01877/006/15)

Le Conseil d'administration.

RONNDRIESCH 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.773.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire.
4. Affectation du résultat.
5. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

I (02120/255/21)

Le Conseil d'Administration.

EUROCONSORTIUM DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.359.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 mai 2001 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01893/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.360.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 mai 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01894/534/15)

Le Conseil d'Administration.

I. DE MONBALSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, rue de l'Eglise.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social à Esch-sur-Sûre, le 19 mai 2001 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire;
- Divers.

I (01923/667/15)

Le Conseil d'Administration.

GERHOLD - GESTION ET INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.588.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02119/755/15)

Le Conseil d'Administration.

C.E.E.M., CENTRE EUROPEEN D'ETUDES EN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.185.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2001 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (01924/000/16)

Le Conseil d'Administration.

HOBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2001 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02044/755/18)

Le Conseil d'Administration.

WORLD INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.181.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 21 mai 2001 à 10.30 heures au siège social de la Société, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2000;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

Pour le Grand-Duché de Luxembourg:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour la Suisse:

BANCA ARNER S.A., 8, Piazza Manzoni, CH-6900 Lugano

Pour l'Italie:

BANCA BRIGNONE S.p.A., Via Verdi, 4-6, I-20121 Milano

BANCA POPOLARE COMMERCIO INDUSTRIA SCRL, Via Moscova, 33, I-20121 Milano

I (02075/755/27)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.395.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2001 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02080/755/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.895.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 21 May 2001 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 March 2001.
2. To approve the balance sheet as at 31 March 2001, and profit and loss statement as at 31 March 2001.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 March 2001.
4. Miscellaneous.

I (02085/005/16)

The Board of Directors.

NAUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 68.975.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2001 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (02086/005/15)

Le Conseil d'Administration.

ITI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.742.

You are hereby convened to the

GENERAL MEETING

of Class «A» Shareholders of ITI HOLDINGS S.A. (the «Company») which will take place on 23rd May, 2001 at 16.00 p.m. at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

The Class «A» Shareholders' meeting is convened in view of the approval of the reclassification of the Company's share capital and the restatement of the articles of incorporation of the Company at the Extraordinary General Meeting of the Company to be held prior to this Class «A» Meeting on 23rd May 2001 and the holding of this Class «A» meeting is subject thereto.

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Election of the candidates for the Board of Directors to be proposed to the Annual General Meeting of Shareholders of the Company.
2. Any other decision which might be put on the agenda for approval by the General Meeting of Class A Shareholders.

Class «A» shareholders or their legal representatives will be able to attend the Class «A» meeting or to be represented at such meeting if they have deposited and blocked the bearer share certificates five full days prior to the date of the meeting with an international financial deposit or banking institution while disclosing their identity and present a certificate of deposit issued by such depositories with respect to such deposited shares. In the event that the shares of the shareholder have already been deposited in view of the extraordinary general meeting of the Company to be held on the same day, such deposit will be validly made for the purpose of the Class «A» meeting hereby convened. If the resolutions proposed at the extraordinary general meeting (to be held prior to this Class «A» meeting) are adopted, bearer share certificates deposited will be deemed surrendered for the purposes of registration of the shareholder in the register of shareholders.

The shareholders may also vote by proxy. Proxy forms are available at the registered office of the Company and at ITI MANAGEMENT LTD. Completed and signed proxy forms (together with the certificate of deposit) should be returned to the registered office of the Company or to ITI MANAGEMENT LTD. five days prior to the date of the meeting.

¹ Upon approval of the reclassification of the share capital referred to above, each share currently in issue in the Company will be a Class A share.

ITI HOLDINGS S.A.

The Board of Directors

I (02290/260/37)

ITI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.742.

—

You are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ITI HOLDINGS S.A. (the «Company») which will take place on *23rd May 2001* at 16.30 p.m. at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the auditors report for the accounting year ending December 31, 2000.
2. Presentation and approval of the statutory and consolidated financial statements for the accounting year ending December 31, 2000.
3. Allocation of results.
4. Discharge to the Board of Directors and auditors for the year 2000.
5. Election of the Board of Directors for a one year term.
6. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.C. as auditors of the Company for a one-year term.
7. Any other decision which might be put on the agenda for approval by the General Meeting of Shareholders.

Shareholders or shareholder's legal representatives will be able to attend the meeting or to be represented at such meeting if they have deposited and blocked the bearer share certificates five full days prior to the date of the meeting with an international financial deposit or banking institution while disclosing their identity and present a certificate of deposit issued by such depositories with respect to such deposited shares. In the event that the shares of the shareholder have already been deposited in view of the extraordinary general meeting of the Company to be held on the same day, such deposit will be validly made for the purpose of the annual general meeting hereby convened. If the resolutions proposed at the extraordinary general meeting (to be held prior to this annual general meeting) are adopted, bearer share certificates deposited will be deemed surrendered for the purposes of registration of the shareholder in the register of shareholders.

The shareholders may also vote by proxy. Proxy forms are available at the registered office of the Company and at ITI MANAGEMENT LTD. Completed and signed proxy forms (together with the certificate of deposit) should be returned to the registered office of the Company or to ITI MANAGEMENT LTD. five days prior to the date of the meeting.

The Board of Directors

ITI HOLDINGS S.A.

I (02289/260/36)

HEAD CONCEPT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.111.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (02084/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SOFIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02087/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SAMACA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 24.430.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02088/005/17)

Le Conseil d'Administration.

ANTIC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 24.426.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

I (02089/005/17)

Le Conseil d'Administration.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 29.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (02090/005/15)

Le Conseil d'Administration.

ITI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.742.

Dear Shareholder,

You are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholder of ITI HOLDINGS S.A. (the «Company») which will take place on 23rd May, 2001 at 15.00 CET at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval of the audited accounts of the Company for the period started 1st January 2000 and ended 31st December 2000 and allocation of profits, retained earnings, premium and other further freely available amounts to distributable reserves.
2. Restructuring of the Company's issued share capital by increase of the share capital and conversion thereof into Euro to be fixed at 953,095 Euro divided into 762,476 shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (1.25) each, re-classification of the issued shares in the Company into Class A Shares and subsequent increase of the existing issued and paid-up share capital up to two hundred and one million one hundred and three thousand and forty-five Euro (201,103,045) by transfer of two hundred million one hundred and fifty-seven thousand and nine hundred and eighty-one Euro (200,157,981) from the distributable reserves to the share capital account and the issuance to the existing shareholders of forty-two (42) Class A Shares and one hundred and sixty-eight (168) Class B Shares, each in registered form (and to the extent necessary with delayed delivery) for each Class A Share presently held, aggregating thirty-two million twenty-three thousand and nine hundred and ninety-two (32,023,992) Class A Shares and one hundred and twenty-eight million ninety-five thousand and nine hundred sixty-eight (128,095,968) Class B Shares, so that the issued share capital of the Company of two hundred and one million one hundred and three thousand and forty-five Euro (201,103,045) is represented by thirty-two million seven hundred eighty-six thousand and four hundred sixty-eight (32,786,468) Class A Shares and one hundred and twenty-eight million ninety-five thousand and nine hundred sixty-eight (128,095,968) Class B Shares and that such shares be entitled to the rights determined by the restated articles of incorporation as to be adopted by the meeting.
3. Provision for Class A Shares and Class B Shares to be in registered form only.
4. Authorisation to the Board of Directors to apply for public trading in Poland (and internationally) and the listing of the Class B Shares on the WSE, together with the listing of Class B GDRs on any other stock exchange and to enter into any underwriting and placement agreement(s) in relation therewith and to launch a public offering and/or private placement of Class B Shares in Poland and internationally.
5. Creation of an authorised capital of one billion eight hundred and seventy-five million Euro (1,875,000,000) to be represented by three hundred million (300,000,000) Class A Shares and one billion two hundred million (1,200,000,000) Class B Shares and the reservation out of the authorised share capital of (i) seventy-five million Euro (75,000,000) for the issue of a maximum of sixty million (60,000,000) Class B Shares with respect to options granted to the executive and non-executive directors, senior executives, or employees of, and advisors to, the Company and/or its subsidiaries or affiliates in accordance with stock option plans of the Company as from time to time determined by the Board of Directors upon such terms and conditions as determined by the Board of Directors, subject to such conditions as may be determined by the general meeting of shareholders and (ii) two hundred million Euro (200,000,000) for the issue of a maximum of hundred and sixty million (160,000,000) Class

B Shares to be issued in connection with the conversion of convertible bonds issued or to be issued by the Company and waiver of any pre-emptive subscription rights in case of issue of shares of either class.

6. Acknowledgement of a report by the Board of Directors on the price and the circumstances at which additional Class A Shares and Class B Shares may be issued respectively, if issued against consideration in cash, in the event that the Board of Directors decides to suppress pre-emptive subscription rights of existing shareholders,
7. Authorisation to the Board of Directors to issue convertible redeemable or non-redeemable bonds representing up to two hundred million Euro (200,000,000) and convertible into up to hundred and sixty million (160,000,000) Class B shares.
8. Restatement of the Articles of incorporation of the Company including:
 - rewording of article 1 and addition of new abbreviations of the Company's denomination, namely ITI Group and Grupa ITI;
 - rewording of article 2;
 - rewording of, and inclusion in, article 3 of powers for the board to transfer in exceptional circumstances the registered office abroad;
 - restatement of the purpose of the Company in article 4 as follows:
 «The Company's purpose is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow money in any form (including but not limited to loans or issues of bonds or notes) and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries and may give security for any borrowings. Within the limits provided by applicable laws and regulations the Company may hold interests in limited partnerships. The Company may also acquire patents and licences and manage and develop them.
 The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In a general fashion, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes remaining always however within the limits established by the laws of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on Holding Companies.»
 - description of the Company's issued and authorised shares capital in accordance with the resolution under item 2 and 5 of the agenda and of the possibility for the Company to repurchase its own shares within the limits laid down by law and the prohibition to issue fractional shares together with the authorisation to the Board of Directors to provide for a cash payment or the issue of a script in lieu of a share fraction;
 - inclusion of a new article 6 describing the form of shares, the principle that the shares are to be in registered form only, unless the quotation, listing or dealings of the shares on a stock exchange or market require the shares to be in bearer form and in such case the conversion of shares in registered form into shares in bearer form, the issuance and delivery, the form as well as deposit (as the case may be) of certificates (if any), the replacement of lost, stolen or mutilated share certificates, the shareholders' register, the transfer of registered shares, the requirement to appoint a single person to represent joint holders of shares and the consequences thereof, the possibility for the Company to appoint registrars in different jurisdictions, the power of the Company to consider the person whose name is in the register as the full owner of such registered shares and the requirements relating to the registration of the shareholders' addresses;
 - insertion of a new article 7 determining the voting rights of Class A Shares and Class B Shares;
 - insertion of a new article 8 describing the right of holders of Class A Shares to request the conversion of their Class A Shares into Class B Shares, the suspension thereof and the applicable procedures;
 - insertion of a new article 9 describing certain tag along rights of shareholders and certain purchase and/or offer obligations of acquiror(s) in the event of acquisition(s) of shares in the Company meeting certain thresholds (excluding certain permitted transfers or acquisitions), the applicable procedures and the consequences of the non-performance by the concerned acquiror(s);
 - insertion of a new article 10 describing the requirement of a majority class vote by each class of shares in the event of a merger, demerger or consolidation of the Company;
 - insertion of a new article 11 describing the composition of the board of directors, procedures of appointment of the directors, including the entitlement for Class A Shares to propose for election the majority of the members of the board, including the chairman of the board, the procedure enabling the board to fill a vacancy of a Class B director and the procedure enabling the board to fill a vacancy of a Class A director from a list of candidates proposed by the Class A shareholders;
 - insertion of a new article 12 describing provisions concerning the appointment of the chairman of the board of directors (to be designated amongst the directors elected upon the proposals by Class A shareholders) by the shareholders meeting, the chairing of meetings of the Board of Directors and of shareholders, the delegation of powers of day-to-day management including to an executive committee to be composed of a majority of A Directors, the creation of committees, namely an audit committee, a remuneration committee and a related party transaction committee and the composition and purpose thereof and the appointment of a company secretary and the determination of the secretary's powers;
 - insertion of a new article 13 describing the provisions on the procedures of meetings of and resolutions by the board of directors, including the provision of a casting vote of the chairman of the Board of Directors in case of a tie;

- insertion of a new article 14 describing the provisions concerning the signature and/or certification of minutes and extracts of minutes of the Board of Directors;
 - insertion of a new article 15 describing the provisions on the powers of the Board of Directors, including the determination of powers in relation to the voting of shares of direct or indirect subsidiaries of the Company in particular for the election of members of the board of directors or other governing bodies of such entities and the specific powers of the A Directors in relation thereto, including in certain circumstances the approval by the Class A Shareholders, and the provisions that the Board will cause any subsidiary of the Company to include like provisions in its governing rules with respect to the exercise of voting rights in subsidiaries and include or cause the inclusion of like provisions in the governing rules of their subsidiaries in order to ensure that similar provisions are to be found in all companies which are directly or indirectly owned or controlled by the Company;
 - insertion of a new article 16 describing signatory powers which shall include at least one A Director except for specific delegation;
 - insertion of a new article 17 describing the provisions relating to conflicts of interest between board members and/or officers and the Company;
 - inclusion of a new article 18 describing the provisions relating to the indemnification of directors and officers;
 - insertion of a new article 19 describing the provisions relating to the auditor of the Company;
 - insertion of a new article 20 describing the provisions relating to the description of the powers of the general meeting of shareholders;
 - insertion of a new article 21 describing the provisions referring to the annual general meeting of the Company as well as other general meetings including class meetings and the procedures relating thereto as well as to the quorum and majority requirements;
 - insertion of a new article 22 describing the provisions relating to the amendment of the Articles of Incorporation of the Company;
 - insertion of a new article 23 describing the provisions concerning the accounting year of the Company;
 - insertion of a new article 24 describing the provisions relating to the legal reserve, the allocation of profits, the distribution of dividends and interim dividends;
 - insertion of a new article 25 describing the provisions relating to the dissolution or liquidation of the Company and the payment of liquidation proceeds;
 - insertion of a new article 26 describing the provision on the application of the Luxembourg law on commercial companies of 10th August 1915, as amended.
9. Authorisation to the Board of Directors to take all steps necessary for the implementation of the above resolutions.
 10. Authorisation to the Company to redeem its own shares within the limits provided for by law, and in particular up to a maximum of 10 % of the issued share capital of the Company as provided for by law, for a period not exceeding 18 months at a minimum price set at the nominal value of the shares and a maximum price not to exceed 10 % of the average trading value of the Class B shares for the five preceding business days or to the extent the shares are not listed, of the average price of the two last private transactions known to the Board of Directors.
 11. Authorisation to the Board of Directors to delegate the day-to-day management to the executive committee and in particular to such members of the executive committee being also members of the board of directors being Mr Jan Weichert, Mr Mariusz Walter and Mr Bruno Valsangiacomo.

It is particularly specified that the proposed draft articles of incorporation of the Company, the accounts of the Company to be approved and the draft text of the proposed resolutions is available upon request at the registered office of the Company, (400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, fax: +352 49 48 48 51 50) and at ITI MANAGEMENT Ltd., (Beustweg 12, CH-8032 Zurich, Switzerland, fax: +41 1 258 88 44).

It is noted that items 1 to 9 of the agenda are interrelated and that resolutions 1 to 9 shall only become effective if all resolutions 1 to 9 have been adopted by the general meeting.

Shareholders or shareholder's legal representatives will be able to attend the meeting or to be represented at such meeting if they have deposited and blocked the bearer share certificates five full days prior to the date of the meeting with an international financial deposit or banking institution while disclosing their identity and present a certificate of deposit issued by such depositories with respect to such deposited shares.

The shareholders may also vote by proxy. Proxy forms are available at the registered office of the Company and at ITI MANAGEMENT Ltd. Completed and signed proxy forms (together with the certificate of deposit) should be returned to the registered office of the Company or to ITI MANAGEMENT Ltd. five days prior to the date of the meeting.

If the proposed resolutions are adopted bearer share certificates deposited will be deemed surrendered for the purposes of registration of the shareholder in the register of shareholders.

Sincerely Yours,

The Board of Directors

ITI HOLDINGS S.A.

PAMPALINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.983.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2001 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 mars 1999 et au 31 mars 2000.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Transfert du siège social de la société.
6. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
7. Divers.

I (02159/595/18)

Le Conseil d'Administration.

I.I.S S.A., INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 41.416.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, le 21 mai 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02160/319/18)

Le Conseil d'Administration.

KUNST UND DEKORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.411.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02188/696/15)

Le Conseil d'Administration.

OKEĪNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.983.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Divers.

I (02189/696/15)

Le Conseil d'Administration.

EURO PROD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.648.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 5 juillet 2000 relative aux versements d'un acompte sur dividende.
5. Divers.

I (02217/005/18)

Le Conseil d'Administration.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 56.553.

The Shareholders of BERETTA (LUXEMBOURG) S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on May 28, 2001 at 10.30 a.m. at the registered office to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- Report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the financial year ended December 31, 2000;
- Approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the financial year ended December 31, 2000;
- Allocation of the results of the financial year ended December 31, 2000;
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
- Allocation of the Directors' fees for 2001;
- Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five working days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to be received not later than five working days before the Meeting.

I (02228/710/21)

The Board of Directors.

SILPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02293/000/18)

Le Conseil d'Administration.

S.I.E. S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.138.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 mai 2001 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation d'acquérir et de vendre des actions propres.
6. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

I (02244/000/21)

Le Conseil d'Administration.

SELANGOR HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 16.742.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 mai 2001 à 11.00 heures au siège social 4, avenue Guillaume à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 14 mai 2001 au plus tard, aux guichets du CREDIT EUROPEEN LUXEMBOURG, 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés d'en informer le liquidateur par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

I (02292/000/23)

Le liquidateur.

UNITED TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.207.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02294/000/18)

Le Conseil d'Administration.

K-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.412.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de convertir le capital social de la société de LUF en EURO dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02291/755/20)

Le Conseil d'Administration.

LITECOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 64.707.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2001 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00772/000/16)

Le Conseil d'Administration.

DG LUX MULTIMANAGER I, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 58.249.

Die Aktionäre der DG LUX MULTIMANAGER I, SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 15. Mai 2001 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01826/755/26)

Der Verwaltungsrat.

UID FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.134.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *16 mai 2001* à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (01179/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

COB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.811.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *15 mai 2001* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01484/534/16)

Le Conseil d'Administration.

**CODICAR, Société Anonyme Holding,
(anc. ORAMALUX).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.242.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *15 mai 2001* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01485/534/18)

Le Conseil d'Administration.

HOLDOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.815.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *15 mai 2001* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01486/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CARCANI, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.756.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 mai 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01487/534/15)

Le Conseil d'Administration.

RIGAMONT INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.374.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 mai 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
7. Divers.

II (01488/534/22)

Le Conseil d'Administration.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (01515/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SIMSA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 65.521.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2001* à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (01500/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCOMAF, SOCIETE DE CONSEIL EN MATIERE FERROVIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 63.174.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2001* à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (01502/000/16)

Le Conseil d'Administration.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.445.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at l'immeuble L'Indépendance of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, at 69, route d'Esch, Luxembourg, on *15 May 2001* at 11.30 a.m.

Agenda:

1. report of the Board of directors; report of the Statutory auditor;
2. approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the year ended 31st December 2000; approval of the consolidated accounts for the year ended 31st December 2000;
3. allocation of net results;
4. discharge to the Directors and the Statutory auditor with respect to the performance of their duties for the year ended 31st December 2000;
5. miscellaneous.

II (01539/006/19)

The Board of Directors.

MAGABIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.268.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2001* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;

3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (01541/006/15)

Le Conseil d'Administration.

SLACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 68.286.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2001* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (01582/000/19)

Le Conseil d'Administration.

TAINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 60.255.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2001* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (01583/000/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.561.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le mercredi *16 mai 2001* à 11.30 heures dans les locaux de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2000
- Rapport du Réviseur d'Entreprises
- Répartition du résultat 2000
- Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
- Nomination et réélection d'Administrateurs
- Prorogation du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Divers

L'actionnaire qui détient toujours des titres au porteur et qui désire assister à l'assemblée générale ou se faire représenter doit déposer ses titres auprès de:

BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg,
à l'attention de Madame Francine Cuny et Monsieur David Lambert,
Service Bourse, Opérations sur Titres.

Ces actions au porteur seront transformées en actions nominatives conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1996 modifiant l'article 6 des statuts.

II (01867/009/26)

SAVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.473.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, le 14 mai 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01593/319/17)

Le Conseil d'Administration.

PEGASE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.741.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 15 mai 2001 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01621/755/19)

Le Conseil d'Administration.

FIXED INCOME TRANSWORLD FUND.

Siège social: Steinsel, 50, rue Basse.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de FIXED INCOME TRANSWORLD FUND se tiendra selon les statuts le mardi 15 mai 2001 à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de l'assemblée générale.

II (01860/000/19)

THALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.573.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2001 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01715/045/15)

Le Conseil d'Administration.

GEYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.

Suivant l'article 11 des statuts, tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège social de la société et tout propriétaire de titres nominatifs doit faire connaître, par lettre, à la société son intention d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs avant l'Assemblée.

II (01856/657/18)

CitiSELECT, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.118.

The Board of Directors of the above-mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on 15 May 2001 at 11.00 a.m., at the Registered Office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the President of the Meeting.
2. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
3. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31 December 2000
4. Allotment of results
5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2000.
6. Statutory elections
7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that the decisions of the Meeting will require no quorum will be taken by the simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

Bearer certificate holders intending to attend the Annual General Meeting should deposit their shares at the Registered Office of the Company two business days before the date of the Meeting.

Nominative Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV at least two business days before the Meeting. They will be required to prove their identity.

The annual report as at December 31, 2000 is available for the Shareholders at the Registered Office of the Company.

II (02030/755/25)

The Board of Directors.

S.P.I. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.169.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (01875/006/14)

Le Conseil d'administration.

SOFIRO - SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE ROSARIO S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 3.489.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

II (01876/006/16)

Le Conseil d'administration.

C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.954.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 28 février 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (01879/006/14)

Le Conseil d'administration.

SOLVIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.268.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 mai 2001 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill
- Nomination du Commissaire à la liquidation.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02031/755/14)

Le Conseil d'Administration.

PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.288.

Les actionnaires de la Sicav PUILAETCO QUALITY FUND sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social à Luxembourg le 14 mai 2001 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Renouvellement du mandat d'un administrateur pour 5 ans.
6. Ratification de la nomination de ERNST & YOUNG comme réviseur pour l'exercice 2001.
7. Affectation du résultat.
8. Divers.

II (01942/000/19)

Le Conseil d'Administration.

ARABELLA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.756.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, le 15 mai 2001 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (02016/799/17)

Le Conseil d'Administration.

MATAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 28.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 14 mai 2001 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois en Euros et modification de l'article y afférent des statuts;
5. Divers.

II (02026/000/16)

Le Conseil d'Administration.

BRAND COMPANY HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 63.067.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- conversion du capital social de la société en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (02037/000/18)

*Le Conseil d'Administration.***ANSTALT ZUKUNFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 63.519.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- conversion du capital social de la société en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (02038/000/18)

*Le Conseil d'Administration.***DEYA S.A., Société Commerciale de Participation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.285.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2000 et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000;
2. affectation des résultats de l'exercice;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (02066/755/19)

Le conseil d'administration.